

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 27 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Septembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CERVETTI	à	M. LE MAIRE
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. CASASOPRANA	à	Mme LUCIANI
Mme PERES	à	M. VITALI
Mme POLI	à	Mme PIMENOFF
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. COMBARET	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO
M. CORTEY	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Septembre 2010

Délibération N°2010 / 243

**Désignation d'un représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au
Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Ajaccio
en remplacement de M. Charles CERVETTI.**

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Conformément au décret n°2010/361 du 8 avril 2010 et par délibération du Conseil Municipal n° 2010/134 du 31 Mai 2010, le Conseil Municipal a désigné :

- pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Ajaccio :
 - Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint au Maire ;
 - Madame Bernadette DEBROAS, Conseillère Municipale ;
- pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Départemental de Castelluccio :
 - Monsieur François BERNARDI, Conseiller Municipal ;

Suite à la démission de M. CERVETTI de son siège au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Ajaccio, il convient donc de procéder à son remplacement en désignant un autre représentant du Conseil Municipal.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur M. Le Maire,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes,

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

DESIGNE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **M. Le Maire** pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Ajaccio en remplacement de M. CERVETTI.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI